



SENPEREKO HERRIKO ETXEA

MAIRIE
DE
SAINT PEE SUR NIVELLE

ARRETE
N°2024-ST-372
portant fermeture des terrains d'honneur du
stade municipal

Le Maire de la Commune de Saint-Pée-sur-Nivelle ;

Vu les articles L.2211.1, L.2212.2 et L.2213.5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'en raison des intempéries, les terrains d'honneur et d'entraînements de football au stade sont impraticables.

ARRÊTE

Article 01 - Du 05 au 09 décembre 2024 inclus, tous les terrains d'honneur et d'entraînements de football au stade seront interdits à toute pratique sportive.

Article 02 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du SPUC
- Monsieur le Président de la section Rugby
- Monsieur le Président de la section Football
- Madame la Directrice du collège Arretxea
- Monsieur le Directeur du lycée Saint-Christophe

Fait à Saint-Pée-Sur-Nivelle, le 5 décembre 2024.

Le Maire
Bernard ELHORGA

